

Subventions au Sport Amateur - Adoption de nouveaux critères de répartition - Attribution des subventions pour l'année 2006 - 2^{ème} versement

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Parmi les différents programmes d'aide au sport bisontin, la Ville inscrit chaque année au budget primitif une enveloppe financière au titre du programme «Sport Amateur» pour apporter une aide au fonctionnement de chaque club sportif.

L'enveloppe est répartie entre les clubs selon des critères adoptés par le Conseil Municipal sur proposition de la Commission des Sports qui s'appuie sur les préconisations de l'Office Municipal du Sport.

En 2003, les responsables de l'Office Municipal du Sport (OMS) ont souhaité entamer un travail de redéfinition des règles de répartition considérant que les critères appliqués n'étaient plus tout à fait adaptés à la réalité et ne tenaient pas suffisamment compte des besoins des clubs sportifs.

Selon les critères en vigueur, la répartition s'appuyait sur une cotation établie par pondération du nombre de licenciés des clubs en fonction de la discipline sportive.

Les coefficients par discipline avaient parfois été fixés il y a de nombreuses années sans mise à jour. Ils ne correspondaient plus aux enjeux du sport actuel et ne permettaient pas de fixer les priorités souhaitées comme la pratique sportive des jeunes par exemple.

Certaines disciplines bénéficiaient d'un coefficient multiplicateur en raison notamment de leur activité de haut niveau qui est désormais prise en compte dans le programme «subvention au sport de haut niveau» (athlétisme, boxe, aviron, gymnastique...).

Par ailleurs d'autres disciplines n'étaient pas retenues dans la cotation et les clubs concernés recevaient alors une subvention forfaitaire sans règle de calcul.

Après plusieurs mois de concertation avec le mouvement sportif et la Commission Municipale des Sports, l'OMS a retenu des propositions précisant les conditions d'éligibilité au programme et le mode de calcul de la cotation :

- Éligibilité : maintien des conditions précédentes

- * Club associatif (loi 1901)
- * Club affilié à une fédération sportive reconnue par le Ministère des Sports
- * Siège social à Besançon sauf accord particulier
- * Club ouvert à tous (non corporatif)
- * Adhérent à l'OMS
- * Un an d'existence

- Mode de calcul : un système unique pour toutes les disciplines pour soutenir la pratique sportive et la pratique de compétition

- * Nombre de points attribués à un club = somme de
 - Nombre de licenciés X 2
 - Nombre de compétiteurs 6-12 ans X 20

SUBVENTIONS AU SPORT AMATEUR 2006

Cotations	Club ou section	Discipline	Licenciés	Compéti- teurs	Subv. 2006 calculée	2006 anciens critères	Rappel 2005	Subv. 2006 après lissage à 20 %	Acompte juillet 2006	Solde
ADORR		Course d'orientation	26	26	653 €	177 €	129 €	212 €	0 €	212 €
Aiglon Sports		Gymnastique FSC	117	40	1 433 €	600 €	600 €	720 €	300 €	420 €
Amicale Club Bouliste		Boule Lyonnaise	24	24	380 €	630 €	630 €	504 €	315 €	189 €
Amicale Cycliste Bisontine		Cyclisme	62	41	1 216 €	1 277 €	1 504 €	1 216 €	752 €	464 €
Amicale Motocycliste du Doubs		Motocyclisme	72	47	184 €	200 €	200 €	184 €	100 €	84 €
ANB		Natation	854	229	8 537 €	17 592 €	15 471 €	14 074 €	7 735 €	6 339 €
Aqua Sport		Plongée	100	0	255 €	680 €	585 €	544 €	292 €	252 €
Arc Club		Tir à l'arc	36	16	353 €	742 €	680 €	593 €	340 €	253 €
Archers du CSAMB (Les)		Tir à l'arc	77	40	1 127 €	1 586 €	1 833 €	1 467 €	917 €	550 €
ASA Séquanie		Sport Automobile	162	162	413 €	200 €	200 €	240 €	100 €	140 €
ASEB		Roller Skate	99	31	998 €	2 039 €	1 071 €	1 632 €	536 €	1 096 €
ASGB		Patinage artistique	147	60	2 089 €	3 028 €	3 811 €	3 049 €	1 906 €	1 143 €
ASPTT		Badminton	68	38	1 161 €	1 854 €	1 854 €	1 483 €	7 130 €	10 282 €
ASPTT		Tennis	9	0	23 €	28 €	28 €	23 €		
ASPTT		Athlétisme	105	99	2 683 €	6 489 €	4 326 €	5 191 €		
ASPTT		Escalade	34	0	87 €	231 €	224 €	185 €		
ASPTT		Tennis de table	99	81	2 081 €	2 039 €	1 772 €	2 081 €		
ASPTT		Cyclisme - VTT	47	37	1 050 €	968 €	2 225 €	1 050 €		
ASPTT		Ski	66	15	589 €	330 €	330 €	396 €		
ASPTT		Foot	231	231	6 509 €	3 914 €	3 502 €	4 697 €		
ASPTT		Cyclotourisme	18	0	46 €	0 €	0 €	46 €		
ASPTT		Randonnée pédestre	22	0	56 €	0 €	0 €	56 €		
ASPTT		Natation	42	0	107 €	0 €	0 €	107 €		
ASPTT		BMX	70	68	2 097 €	0 €	0 €	2 097 €		

SUBVENTIONS AU SPORT AMATEUR 2005

Cotations	Club ou section	Discipline	Licenciés	Compéti- teurs	Subv. 2006 calculée	2006 anciens critères	Rappel 2005	Subv. 2006 après lissage à 20 %	Acompte juillet 2006	Solde
	Athlétisme		44	36	1 049 €	2 719 €	3 708 €	2 966 €	1 854 €	1 112 €
ATSCAB	Bowling		219	90	558 €	100 €	100 €	120 €	0 €	120 €
Balise 25	Course d'orientation		104	104	2 279 €	707 €	673 €	848 €	337 €	511 €
Base Ball Club	Base Ball		30	30	841 €	618 €	639 €	742 €	319 €	423 €
Besançon Athlétic Club (BES AC)	Basket		107	104	3 140 €	2 204 €	1 792 €	2 645 €	896 €	1 749 €
Besançon Boxe Anglaise	Boxe anglaise		75	60	2 001 €	3 090 €	2 142 €	2 472 €	1 071 €	1 401 €
Besançon BTS (Boxe Buto Total Style)	Kick Boxing		26	0	66 €	536 €		428 €	309 €	1 438 €
Besançon BTS (Boxe Buto Total Style)	Karaté		23	0	59 €	474 €		379 €		
Besançon BTS (Boxe Buto Total Style)	Full contact		57	0	145 €	1 174 €	619 €	939 €		
Besançon Comité Hockey Club	Hockey sur glace		95	79	2 434 €	1 957 €	2 719 €	2 348 €	1 360 €	988 €
Besançon Cyclos Randonneurs	Cyclotourisme		85	0	217 €	200 €	200 €	217 €	100 €	117 €
Besançon Danses Sportives	Danse sportive		31	29	907 €	60 €	60 €	72 €	0 €	72 €
Besançon Escrime Club	Escrime		31	31	920 €	639 €	700 €	766 €	350 €	416 €
Besançon Gymnastique Rythmique	Gymnastique rythmique		304	212	6 434 €	10 630 €	7 807 €	8 504 €	3 904 €	4 600 €
Besançon Racing Club	Cyclisme		37	37	923 €	762 €	700 €	915 €	4 143 €	5 750 €
Besançon Racing Club	Tennis de table		29	27	692 €	597 €	556 €	692 €		
Besançon Racing Club	Tennis		348	88	2 780 €	1 075 €	850 €	1 290 €		
Besançon Racing Club	Escrime		147	147	4 396 €	3 028 €	3 193 €	3 634 €		
Besançon Racing Club	Basket		136	136	4 043 €	2 802 €	2 987 €	3 362 €		
Besançon Triathlon	Triathlon		114	92	2 457 €	2 348 €	1 277 €	2 457 €	639 €	1 818 €
Besançon Voil Libre	Parapente		37		94 €	0 €	0 €	94 €	0 €	94 €
BOUSBOTTE (La)	Tennis de table		5	5	76 €	103 €	124 €	99 €	393 €	1 435 €
BOUSBOTTE (La)	Gymnastique FSCF		122	104	3 102 €	785 €	785 €	942 €		
BOUSBOTTE (La)	Foot		32	32	795 €	618 €	618 €	742 €		
BOUSBOTTE (La)	Randonnée		18	0	46 €	0 €	0 €	46 €		
BSC	Patinage artistique		265	142	4 321 €	5 459 €	4 614 €	4 367 €	2 307 €	2 060 €

SUBVENTIONS AU SPORT AMATEUR 2005

Cotations	Club ou section	Discipline	Licenciés	Com péti- teurs	Subv. 2006 calculée	2006 anciens critères	Rappel 2005	Subv. 2006 après lissage à 20 %	Acompte juillet 2006	Solde
BUC Escrime	Escrime		67	62	1 885 €	1 380 €	1 463 €	1 656 €	731 €	925 €
BUC Tennis	Tennis		63		1 269 €	195 €	0 €	234 €	0 €	234 €
BUC Plongée	Plongée		82		209 €		0 €	209 €	0 €	209 €
Budo Club	Judo		57	3	222 €	387 €	320 €	310 €	160 €	150 €
BVB	Volley		116	100	3 093 €	2 390 €	1 772 €	2 868 €	886 €	1 982 €
Centre École Parachutisme	Parachutisme		406	10	1 252 €	370 €	370 €	444 €	185 €	259 €
Centre Omnisports P. Croppet	Basket Fauteuil		17	12	273 €	350 €	391 €	313 €	213 €	178 €
Centre Omnisports P. Croppet	Équitation		274	15	698 €	65 €	65 €	78 €		
Citadelle (La)	Gymnastique FSCF		239	52	1 992 €	450 €	450 €	540 €	225 €	315 €
Clemenceau Sporting Club	Foot		369	349	10 512 €	6 180 €	6 180 €	7 416 €	3 090 €	4 326 €
Club Alpin Français	Montagne randonnée		619	0	1 578 €	4 300 €	4 300 €	3 440 €	2 150 €	1 290 €
Club Unihockey Besançon	Floorball		20	0	51 €	412 €	0 €	330 €	150 €	180 €
CPB	Lutte		207	193	5 709 €	4 264 €	4 944 €	5 117 €	2 472 €	2 645 €
Dojo Franc-Comtois	Aikido		69	0	176 €	469 €	510 €	408 €	2 339 €	3 698 €
Dojo Franc-Comtois	Judo		646	292	9 759 €	4 392 €	4 167 €	5 270 €		
Dojo Franc-Comtois	Karaté		44	9	361 €	299 €	0 €	359 €		
Don Quichotte (AS)	Foot		34	21	571 €	618 €	2 266 €	1 133 €	1 133 €	0 €
Doubs Sud Athlé	Athlétisme		217	217	6 333 €	13 411 €	11 742 €	10 728 €	5 871 €	4 857 €
Dynamique Bisontine	Gymnastique rythmique		61	60	1 710 €	2 493 €	2 348 €	1 994 €	1 183 €	811 €
Entre-Temps	Escalade		151	151	4 017 €	1 026 €	972 €	1 232 €	486 €	746 €
Étoile Sportive Saint-Ferjeux	Tennis de table		29	25	488 €	597 €	433 €	488 €	736 €	953 €
Étoile Sportive Saint-Ferjeux	Cyclisme		39	39	711 €	803 €	659 €	711 €		
Étoile Sportive Saint-Ferjeux	Tennis		132	55	1 745 €	408 €	380 €	489 €		
Étrier Bisontin	Équitation		390	50	994 €	110 €	110 €	132 €	0 €	132 €
Française (La)	Haltérophilie		196	69	2 156 €	4 038 €	3 871 €	3 230 €	1 906 €	1 324 €
Franche-Comté Danse Sportive	Danse sportive		8	8	250 €	20 €	20 €	24 €	0 €	24 €

SUBVENTIONS AU SPORT AMATEUR 2005

Cotations	Club ou section	Discipline	Licenciés	Compéti- teurs	Subv. 2006 calculée	2006 anciens critères	Rappel 2005	Subv. 2006 après lissage à 20 %	Acompte juillet 2006	Solde
	Franche-Comté Judo	Judo	92	92	2 650 €	625 €	619 €	750 €	309 €	441 €
	Full Contact Association	Boxe américaine	30	3	153 €	618 €	453 €	494 €	227 €	267 €
	IKS ASEP	Karaté	132	28	1 101 €	897 €	829 €	1 077 €	415 €	662 €
	Indépendante Comtoise	Gymnastique	338	160	4 889 €	10 437 €	11 763 €	9 410 €	5 882 €	3 528 €
	Jeunes Footballeurs de Palente	Foot	24	24	673 €	0 €	206 €	673 €	103 €	570 €
	Jeunes Turcs Besançon	Foot	20	20	535 €	618 €	618 €	535 €	309 €	226 €
	Jeunesse de Palente	Gymnastique FSCF	81	50	1 513 €	650 €	650 €	780 €	275 €	556 €
	Jeunesse de Palente	Randonnée pédestre	20	0	51 €	0 €	0 €	51 €		
	Judo Club de Besançon	Judo	16	0	41 €	109 €	109 €	870 €	0 €	87 €
	Judo Club du Doubs	Judo	69	41	1 221 €	469 €	489 €	563 €	245 €	318 €
	Karaté Sport 25	Karaté	49	17	584 €	333 €	428 €	400 €	214 €	186 €
	Kookaburra Boomerang	Boomerang	13	0	33 €	268 €	0 €	214 €	100 €	114 €
	La Méduse	Plongée	91	0	232 €	619 €	585 €	495 €	292 €	203 €
	Montrapon (ASC)	Foot	99	91	2 247 €	2 266 €	2 884 €	2 247 €	1 442 €	805 €
	Olympique Bisontin	Rugby	304	251	7 657 €	6 262 €	5 377 €	7 515 €	2 688 €	4 827 €
	Orchamps Palente AS	Foot	63	63	1 690 €	1 030 €	618 €	1 236 €	309 €	927 €
	Orientation Team Besançon	Course d'orientation	31	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Palente Orchamps HB	Handball	211	211	6 229 €	4 347 €	4 141 €	5 216 €	2 070 €	3 146 €
	PKA	Karaté	65	65	1 944 €	442 €	530 €	530 €	265 €	265 €
	Planoise Saint-Ferjeux	Foot	201	178	5 324 €	3 090 €	3 502 €	3 708 €	1 751 €	1 957 €
	Prés de Vaux (US)	Foot	150	150	4 168 €	3 090 €	2 678 €	3 708 €	1 339 €	2 369 €
	PSB	Aikibudo	54	0	138 €	367 €	0 €	294 €	4 718 €	6 772 €
	PSB	Tennis	351	53	2 405 €	1 085 €	1 032 €	1 032 €		
	PSB	Handball	49	49	1 412 €	1 009 €	1 032 €	1 211 €		
	PSB	Tennis de table	28	28	766 €	577 €	968 €	692 €		
	PSB	Foot	358	300	9 286 €	5 150 €	4 738 €	6 180 €		
	PSB	Judo	222	83	2 784 €	1 509 €	1 258 €	1 811 €		

SUBVENTIONS AU SPORT AMATEUR 2006

Cotations	Club ou section	Discipline	Licenciés	Compé- titeurs	Subv. 2006 calculée	2006 anciens critères	Rappel 2005	Subv. 2006 après lissage à 20 %	Acompte juillet 2006	Solde
	Ring Olympique Bisontin	Boxe anglaise	43	8	314 €	1 772 €	1 483 €	1 417 €	742 €	675 €
	Roller Hockey	Roller Hockey	61	59	1 736 €	1 257 €	1 401 €	1 508 €	700 €	808 €
	Saint-Claude (La)	Gymnastique	429	305	8 734 €	15 120 €	13 637 €	12 096 €	6 819 €	5 277 €
	Satellite	Boxe française	73	6	358 €	1 504 €	597 €	1 203 €	793 €	410 €
	Sauvegarde Karaté Club	Karaté	30	21	675 €	204 €	156 €	245 €	0 €	245 €
	SNB	Aviron	137	28	1 152 €	5 644 €	3 131 €	4 516 €	3 719 €	5 190 €
	SNB	Canoë Kayak	211	142	4 393 €	4 347 €	4 305 €	4 393 €		
	Snooker Club	Billard	54	54	138 €	100 €	100 €	120 €	0 €	120 €
	Société de Tir de Besançon	Tir	168	52	1 639 €	3 461 €	3 502 €	2 802 €	1 751 €	1 051 €
	Tennis de Table Planoise	Tennis de table	18	18	441 €	371 €	391 €	441 €	196 €	245 €
	Tennis du Grand Besançon	Tennis	334	80	3 082 €	1 032 €	986 €	1 238 €	493 €	745 €
	Velotte (ACS)	Foot	196	196	5 712 €	3 914 €	5 150 €	4 697 €	2 575 €	2 122 €
	Volant Bisontin	Badminton	177	170	4 988 €	3 646 €	2 863 €	4 375 €	1 432 €	2 943 €
	Total cotations		14 752	7 758	230 000 €	224 955 €	209 069 €	223 316 €	104 494 €	118 822 €

SUBVENTIONS AU SPORT AMATEUR 2006

Forfaits	Club ou section	Discipline	Licenciés	Subv. 2006 calculée	Rappel 2005	Subv. 2006 après lissage à 20 %	Accompte juillet 2006	Solde
BUC		Omnisports	341	500 €	700 €	500 €	350 €	150 €
CRSU		Scolaire et universitaire	913	1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	0 €
UNSS		Scolaire et universitaire	3 823	3 500 €	3 500 €	3 500 €	1 750 €	1 750 €
USEP		Scolaire et universitaire	2 041	4 500 €	3 500 €	4 400 €	1 750 €	2 650 €
District de Pétanque		Pétanque	944	550 €	548 €	550 €	274 €	276 €
OMS		Centre médico sportif		12 700 €	4 700 €	12 700 €	12 700 €	0 €
		Total forfaits	8 062	22 750 €	12 948 €	22 650 €	17 824 €	4 826 €
		TOTAL GÉNÉRAL	22 814	252 750 €	222 017 €	245 966 €	122 318 €	123 648 €

«M. Patrick BONTEMPS : Vous savez que le Conseil Municipal adopte, sur proposition de la Commission des Sports, l'enveloppe qui est affectée au sport amateur. Mais la Commission des Sports s'appuie sur les préconisations de l'Office Municipal du Sport qui est une représentation du mouvement sportif bisontin puisque ses membres représentent de diverses disciplines et sont élus par l'ensemble du mouvement sportif. A la demande de l'OMS qui trouvait que les critères qui avaient été définis sur cette répartition n'étaient plus tout à fait adaptés, en particulier ils ne tenaient plus du tout compte des besoins et des spécificités des clubs et parfois on avait du mal un petit peu à retrouver les critères qui sous-tendaient ces subventions, il a été décidé de les revoir. C'est un groupe de travail de 5 personnes qui s'y est collé je dirais depuis 3 ans. Effectivement nous avons répondu chiche à ce pari parce que c'est quelque chose d'audacieux et parce que certains acquis risquaient d'être remis en cause. Eh bien, grâce à un travail en profondeur, avec des allers et retours entre ce groupe de travail et le comité directeur et au final une présentation en assemblée générale de l'OMS, donc aux clubs bisontins, ces critères ont été validés. Je voulais rendre hommage à ce groupe de travail mais aussi démontrer qu'effectivement, y compris dans le sport, quand il y a une représentativité, on peut avoir une vraie participation et un vrai travail avec les acteurs de terrain. Les nouveaux critères vous sont présentés, et je pourrai bien entendu répondre à vos questions. En particulier vous verrez que ce que l'on a voulu faire apparaître, ce que l'OMS a voulu faire apparaître, c'est l'importance pour un club de s'investir quand il y a des compétiteurs en bas âge parce que c'est certainement plus difficile de s'occuper des enfants, de former des éducateurs et les pondérations apportées tiennent compte de cet effort. Je voulais remercier le travail de l'OMS et dire qu'effectivement on pouvait aussi, dans ce cadre-là, avoir un vrai travail de participation.

L'autre remarque que je voulais faire et qui est un cavalier mais qui est extrêmement important aujourd'hui, vous savez qu'on a constaté dans le foot un regain de violence sur les terrains et que six arbitres et un éducateur ont été agressés physiquement sur l'ensemble des terrains de foot en Franche-Comté. La ligue de foot et les 5 districts de foot ont décidé d'annuler les journées de sport des 28 et 29 octobre. Je voulais dire que la Ville de Besançon et le Service des Sports, la délégation sport s'associent bien entendu à cette démarche solennelle de protestations. La Ville est aux côtés du sport pour tous, elle est quotidiennement auprès des bénévoles, des éducateurs, des arbitres qui s'investissent pour un sport synonyme d'éducation, d'insertion, pour un sport citoyen, pour un sport également facteur de lien social. Donc la Ville bien entendu ne mettra pas à disposition ses terrains pour toutes compétitions officielles et même toutes compétitions non officielles, c'est-à-dire que s'il y a des clubs qui nous demandent des terrains pour faire des matches amicaux, nous ne les fournirons pas et nous demanderons également que lors des prochaines séances d'entraînement un texte soit diffusé et présenté par les éducateurs des clubs à l'ensemble des participants du foot. Cela s'inscrit dans notre politique générale donc en faveur du sport éducation. On a eu cet été les universités d'été autour du sport insertion, on travaille avec «Fais-nous rêver». Et nous allons également présenter, aussi en collaboration avec l'OMS une charte des équipements qui a été élaborée par Vincent SCHMIDT, un jeune garçon handicapé qui est venu travailler au Service des Sports trois mois là-dessus. Il s'agit donc de faire signer par les clubs cette charte, elle a été validée par l'OMS, pour le respect de nos équipements et de ceux qui y travaillent. Voilà pourquoi je tenais à signifier notre engagement aux côtés de la ligue et des districts de foot pour les 28 et 29 octobre.

M. LE MAIRE : Je te remercie. Je crois qu'effectivement tu avais raison de le dire et nous sommes tout à fait à leurs côtés.

M. Loïc LABORIE : Monsieur le Maire, je remercie M. BONTEMPS d'avoir évoqué ce point parce que justement ce rapport appelait peut-être ce qui n'est qu'une réflexion de ma part sur la définition des nouveaux critères. Est-ce qu'il serait possible, judicieux ou non, d'inclure dans les critères d'attribution de subventions aux clubs amateurs, un bonus - malus pour les clubs qui font de la pédagogie, qui incitent leurs joueurs à bien se comporter vis-à-vis des autres joueurs, vis-à-vis des arbitres, vis-à-vis du public ? Est-ce que ça ne peut pas être aussi un critère qui pourrait être mis à l'étude ?

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, il y a quelques jours l'Equipe de France était au Stade Bonal. Il y a une trentaine d'années on aurait peut-être pu imaginer que Besançon puisse avoir un stade à hauteur d'une telle compétition et dans 25 - 30 ans ce sera peut-être à nouveau le cas. Donc ça m'amène à poser une question quant au calendrier des travaux du stade Léo Lagrange, savoir où on en est par rapport aux perspectives envisagées et plus précisément pour ce qui est de la tribune qui va être installée en régie municipale face à la tribune présidentielle actuelle. Sera-t-elle totalement découverte ou en partie couverte parce que c'est une question qui est évoquée dans la ville ?

M. Patrick BONTEMPS : Sur la première question, je crois qu'il est effectivement intéressant d'évoquer cet aspect au niveau des subventions. Ceci dit, comme vous le voyez, il faut trouver des critères et il faut être capable de les appliquer et donc d'avoir des évaluations. Je pense que c'est difficile. Néanmoins c'est notre politique municipale depuis longtemps de travailler, à travers l'animation sportive, sur Sport et éducation, sur Sport et insertion. Nous avons un certain nombre de dispositifs dans lesquels nous impliquons les clubs et en particulier les clubs de haut niveau, le basket, le hand masculin, le hand féminin et le foot et notamment un dispositif qui s'appelle «place au sport» dont les objectifs vont dans ce sens : sport insertion, lutte contre la violence, etc. Donc je crois qu'aujourd'hui c'est difficile d'intégrer cette donnée dans les subventions mais c'est un travail de fond de la délégation sport.

Pour répondre à Pascal BONNET, je n'ai pas le calendrier en tête avec précision. Néanmoins vous avez remarqué que d'importants travaux sont faits actuellement. Ce chantier correspond à la phase préliminaire dont le maître d'œuvre est la Ville de Besançon. En zone Est, une partie des gradins amovibles de la zone Nord sera redéployée, complétée par l'acquisition d'autres structures afin d'obtenir à terme une capacité d'accueil de 3 200 places. Des buvettes - sanitaires, de nouvelles billetteries seront construites. En accord avec ses dirigeants du BRC (Claude COURGEY présidait à la destinée du club à l'époque) il a été décidé de ne pas couvrir cette tribune, dont le coût paraissait dépasser le bénéfice, la tribune Sud pouvant servir de tribune d'honneur durant la phase de travaux de la nouvelle tribune d'honneur Ouest».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 6 novembre 2006.

- Nombre de compétiteurs 13-18 ans X 25
- Nombre de compétiteurs 19-35 ans X 20
- Nombre de compétiteurs >35 ans X 10

* Enveloppe financière déterminée par le Conseil Municipal :

en 2006, 246 K€ diminués des soutiens forfaitaires au sport scolaire et universitaire, au District de Pétanque et au Centre Médico Sportif de l'OMS

* Valeur du point de l'année = montant de l'enveloppe divisé par total des points des clubs éligibles

* Montant de la subvention de l'année = nombre de points du club X valeur du point

* Cas particuliers :

- La première demande : calcul uniquement sur le nombre de licenciés
- Liste annuelle de disciplines avec prise en compte uniquement de la part licenciés. Pour 2006 : équitation, bowling, billard, sport auto et moto

- **Application progressive du nouveau dispositif** sur la base d'un lissage de ± 20 % par rapport au montant calculé sur la base des anciens critères.

Les propositions de nouveau dispositif ont été adoptées par le Comité Directeur de l'OMS le 8 juin 2006 et présentées à l'ensemble des clubs bisontins au cours d'une assemblée générale extraordinaire le 29 juin 2006.

Elles ont été étudiées par la Commission Education Sport le 3 octobre 2006 qui propose de les retenir et de les mettre en application pour le calcul de la subvention 2006 sachant qu'au Conseil Municipal du 22 juin 2006, un premier acompte a été versé calculé sur la base de 50 % du montant perçu en 2005.

Le tableau ci-après présente la liste des subventions 2006 et le montant du 2^{ème} versement.

En cas d'accord, la dépense totale correspondant au 2^{ème} versement, soit 123 648 €, sera imputée au chapitre 65.40/6574.4823 CS 20300.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter les nouveaux principes de répartition du programme de subvention Sport Amateur tels que définis ci-dessus,

- arrêter les nouveaux montants des subventions 2006 aux clubs sportifs tels qu'indiqués ci-après et décider leur versement.